

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE L'ÎLE D'ORLÉANS  
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE, 8 SEPTEMBRE 2020**

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans tenue, le 8 septembre 2020 à 20 heures au centre communautaire, 10, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans; étaient présents : Mme Sandrine Reix, M. Alain Fortier, M. Jean Lachance, Mme Élisabeth Leclerc et M. Alain Létourneau, tous formant quorum; sous la présidence de M. Jean Lapointe, maire suppléant.

Absent : M. Jean-Claude Pouliot

Chantal Daigle, directrice générale, est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au 10 juin 2020 par le décret 572-2020 du 3 juin 2020, jusqu'au 17 juin 2020 par le décret 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret 667-2020 du 23 juin 2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret 895-2020 du 26 août 2020 et jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret 917-2020 du 2 septembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services Sociaux qui permet au conseil de siéger publiquement en limitant le nombre de personne à 50 (ou moins si la grandeur de la salle ne permet pas le respect de la distanciation sociale de 2 mètres) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la salle habituelle du conseil n'est pas suffisamment grande pour accueillir les citoyens avec les mesures de distanciation ;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseil autorise que la présente séance soit tenue exceptionnellement au 10, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans.

## Ordre du jour

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ACCEPTATION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX**
  - 2.1. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2020**
  - 2.2. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 AOÛT 2020**
- 3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**
- 4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 5.1. CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 415 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 SEPTEMBRE 2020**
  - 5.2. REFINANCEMENT PRÊT #7**
  - 5.3. RADIATION DE COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA SEIGNEURIE MAUVIDE-GENEST**
  - 5.4. PERMANENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**
  - 5.5. MAINTIEN DES COMPÉTENCES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1. NOUVEAUX POMPIERS**
  - 6.2. FORMATION POMPIER 1**
  - 6.3. HABITS DE COMBAT INCENDIE**
- 7. TRANSPORT ROUTIER**
  - 7.1. ARPENTAGE CÔTE LAFLEUR**
  - 7.2. DÉNEIGEMENT 2020-2021**
  - 7.3. TRAVAUX TEMPORAIRE DE LA CÔTE LAFLEUR**
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 8.1. NETTOYAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUT**
  - 8.2. POUBELLES SUR LE TERRAIN DE L'ÉGLISE**
- 9. URBANISME**
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
  - 10.1. DEVIS DE PERFORMANCE DE LA GRANGE À DIMES**
  - 10.2. PATINOIRE HIVER 2020-2021**
  - 10.3. TRANSPORT AU CAMP SAINT-FRANÇOIS - ÉTÉ 2020**
  - 10.4. ÉCRAN PROTECTEUR À LA BIBLIOTHÈQUE**
  - 10.5. COMITÉ EMBELLISSEMENT - LANTERNE 2020**
- 11. CORRESPONDANCE**
- 12. VARIA**
  - 12.1. INTÉRÊTS SUR LES COMPTES DE TAXES**
  - 12.2. DESCENTE DU CHEMIN LAFLEUR**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

- 2020-09-148**
- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu que l'ordre du jour soit adopté et demeure ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents(es).
- 2020-09-149**
- 2. ACCEPTATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**
    - 2.1. Acceptation du procès-verbal du 3 août 2020**

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Fortier et il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2020 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents(es).
    - 2.2. Acceptation du procès-verbal du 31 août 2020**

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2020 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents(es).
- 2020-09-150**
- 3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**
  - 4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Alain Fortier et il est résolu :

**QUE** le paiement des comptes totalisant 320 496.74 \$ soit autorisé ;

**QUE** le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière ou son adjointe soient autorisés à signer les chèques et les virements pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents(es).
- 2020-09-151**
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
    - 5.1. CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 415 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 SEPTEMBRE 2020**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans souhaite emprunter par billets pour un montant total de 415 200 \$ qui sera réalisé le 15 septembre 2020, réparti comme suit :
- 2020-09-152**

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2005-242	290 800 \$
2005-242	75 300 \$
2005-247	49 100 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2005-242, la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu ce qui suit :

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 15 septembre 2020 ;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mars et le 15 septembre de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2021.</b>	<b>71 900 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>73 500 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>75 100 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>76 700 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>78 300 \$</b>	<b>(à payer en 2025)</b>
<b>2025.</b>	<b>39 700 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2005-242 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 septembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

## 5.2. REFINANCEMENT PRÊT #7

2020-09-153

### Soumissions reçues pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	8 septembre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 septembre 2020
Montant :	415 200 \$		

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 septembre 2020, au montant de 415 200 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

71 900 \$	0,80000 %	2021
73 500 \$	0,90000 %	2022
75 100 \$	1,00000 %	2023
76 700 \$	1,10000 %	2024
118 000 \$	1,25000 %	2025

Prix : 98,62800                      Coût réel : 1,54918 %

**BANQUE ROYALE DU CANADA**

71 900 \$	1,59000 %	2021
73 500 \$	1,59000 %	2022
75 100 \$	1,59000 %	2023
76 700 \$	1,59000 %	2024
118 000 \$	1,59000 %	2025

Prix : 100,00000                      Coût réel : 1,59000 %

**CAISSE DESJARDINS DE L'ILE-D'ORLEANS**

71 900 \$	1,60000 %	2021
73 500 \$	1,60000 %	2022
75 100 \$	1,60000 %	2023
76 700 \$	1,60000 %	2024
118 000 \$	1,60000 %	2025

Prix : 100,00000                      Coût réel : 1,60000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par M. Jean Lachance et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 15 septembre 2020 au montant de 415 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros

2005-242 et 2005-247. Ces billets sont émis au prix de 98,62800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

### **5.3. RADIATION DE COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA SEIGNEURIE MAUVIDE-GENEST**

**2020-09-154**

**CONSIDÉRANT** le paiement des compensations pour services municipaux impayées de 2017 ainsi que des intérêts dus au 14 août 2020 pour le matricule 7497-00-7692 effectué le 27 août 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations pour services municipaux dues pour l'année 2016 et que les intérêts dus pour l'année 2016 sont prescrits ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu de radier les compensations pour services municipaux impayées dues au 31 décembre 2016 (5 528.17 \$), de même que les intérêts dus pour l'année 2016 (1 214.38 \$), pour le matricule 7497-00-7692, propriété de la Société de développement de la Seigneurie Mauvide Genest, au montant total de 6 742.55 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

### **5.4. PERMANENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**2020-09-155**

**CONSIDÉRANT QUE** la période de probation de Chantal Daigle est terminée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu d'octroyer la permanence à Chantal Daigle au poste de Directrice Générale, Secrétaire-Trésorière en date du 12 août 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

### **5.5. MAINTIEN DES COMPÉTENCES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**2020-09-156**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a des cours de maintien des compétences donné par l'Association des directeurs municipaux du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par M. Alain Fortier et résolu d'autoriser la directrice générale à s'inscrire à 3 cours qui seront donnés en ligne, soit : Les alternatives de financement des infrastructures municipales, SEAO- Une démarche pas à pas concernant les principales actions à poser et Réussir les séances du conseil. D'autoriser le paiement à l'ADMQ d'un montant de 198.00\$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1. NOMINATION POMPIER VOLONTAIRE**

**2020-09-157**

Il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu de nommer à titre de pompier comme pompier volontaire à la municipalité de St-Jean IO :

M. Henry Sheedy  
M. Marc-Antoine Valin  
M. Maxime Dufour  
M. Simon-Pierre Delisle

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

### **6.2. POMPIER – FORMATION SPÉCIALISÉE POUR INTERVENTION TERRAIN**

**2020-09-158**

**ATTENDU QUE** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans prévoit la formation de 9 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de l'Île-d'Orléans en conformité avec l'article 6 du Programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par M. Alain Fortier et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de l'Île-d'Orléans pour les formations spécialisées pour l'intervention d'urgence.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

### **6.3. HABITS DE COMBAT INCENDIE**

**2020-09-159**

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu d'autoriser l'achat de 2 habits de combat incendie (bunker) au coût approximatif de 4 000.00 \$ excluant les taxes. Ce montant sera puisé dans le budget associé.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

## **7. TRANSPORT ROUTIER**

### **7.1. ARPENTAGE COTE LAFLEUR**

Mme Élisabeth Leclerc informe qu'elle est en conflit d'intérêts et elle s'abstient de participer aux débats concernant ce sujet.

**2020-09-160**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a reçu plus d'informations concernant la facture d'arpentage ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Fortier, appuyée par M. Alain Létourneau et résolu d'abroger la résolution 2020-08-137 et d'autoriser le paiement de la facture de Picard & Picard au montant de 850.00 \$ excluant les taxes. Ce montant sera payé par le programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration – enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux et par l'excédent non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) participants (es).

### **7.2. DENEIGEMENT 2020-2021**

**2020-09-161**

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par Mme Élisabeth Leclerc et résolu que la Municipalité demande des soumissions, par avis public dans le Journal "Autour de l'Île" et par affichage dans la municipalité, pour le déneigement des citernes et des chemins municipaux pour la saison hivernale 2020-2021. Les soumissionnaires intéressés peuvent se procurer le devis en s'adressant au bureau municipal, 8, chemin des Côtes, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Les sous-traitants ne sont pas admis. Les soumissions doivent parvenir au bureau municipal avant 16 heures le 28 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).



### **7.3. TRAVAUX TEMPORAIRE DE LA CÔTE LAFLEUR**

Mme Élisabeth Leclerc informe qu'elle est en conflit d'intérêts et elle s'abstient de participer aux débats concernant ce sujet.

2020-09-162

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est responsable de la Côte Lafleur ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Côte Lafleur a besoin d'amélioration afin de faciliter le déneigement cet hiver ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Fortier, appuyée par Mme Sandrine Reix et résolu d'autoriser un montant d'environ 4 000.00 \$ afin de faire des travaux temporaires sur la Côte Lafleur. Ce montant sera considéré dans les travaux de la Côte et payé par le programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration – enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux et par l'excédent non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) participants (es).

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **8.1. NETTOYAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUT**

2020-09-163

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Alain Fortier et il est résolu d'autoriser le nettoyage annuel du réseau d'égout (postes de pompage) par la firme *Sani-Orléans inc.* pour un coût approximatif de 3 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

### **8.2. POUBELLES SUR LE TERRAIN DE L'ÉGLISE**

2020-09-164

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a reçu des commentaires concernant les déchets laissés sur le terrain de l'église ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyée par Mme Sandrine Reix et résolu d'autoriser l'achat de 2 poubelles extérieures qui seront mis sur le terrain de l'église.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

## **9. URBANISME**

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

### **10.1. DEVIS DE PERFORMANCE DU PROJET DE LA GRANGE À DIMES**

2020-09-165

**CONSIDÉRANT** le projet d'améliorer la grange à dîme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit faire faire un devis afin de déterminer les normes à respecter lors de la construction ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu 2 soumissions ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu d'autoriser la directrice générale à signer la soumission de BOON Architecture au montant de 23 000.00 \$ excluant les taxes. Ce montant sera puisé dans le pacte rural ainsi que dans l'excédent non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

#### **10.2. PATINOIRE HIVER 2020-2021**

**2020-09-166**

Mme Sandrine Reix informe qu'elle est en conflit d'intérêts et elle s'abstient de participer aux débats concernant ce sujet.

Il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu de nommer M. Renaud Wendling responsable de l'entretien et de la surveillance à la patinoire pour l'hiver 2020-2021 et pour l'aider dans ses fonctions, retenir les services de M. Raphaël Reix-Le May et ce, au salaire minimum.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) participants (es).

#### **10.3. TRANSPORT AU CAMP SAINT-FRANÇOIS – ÉTÉ 2020**

**2020-09-167**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut aider les jeunes familles sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction du Camp Saint-François n'organisait pas de transport cette année ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par M. Alain Fortier et résolu d'autoriser la directrice générale à payer la facture du transport au Camp Saint-François I.O. pour les 24 enfants inscrits au service de transport, au montant de 5 544.00 \$. Ce montant sera puisé dans le compte budgétaire associé au Camp Saint-François.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

#### **10.4. ÉCRAN PROTECTEUR À LA BIBLIOTHÈQUE**

**2020-09-168**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de la bibliothèque a réussi à avoir suffisamment de bénévoles ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit faire respecter les règles sanitaires qui sont imposées ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé des soumissions à 2 compagnies ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par M. Jean Lachance et résolu d'autoriser la directrice générale à payer la facture de Plastiver Inc. au montant de 595.00 \$ excluant les taxes. Ce montant sera puisé dans le compte budgétaire associé à la bibliothèque.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

2020-09-169

**10.5. COMITÉ EMBELLISSEMENT - LANTERNE 2020**

Il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu d'autoriser l'achat des matériaux pour la fabrication des lanternes au montant de 1 755.00 \$ excluant les taxes. Ce montant sera pris dans le surplus affecté du comité d'embellissement.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

**11. CORRESPONDANCE**

**12. VARIA**

**12.1. INTÉRÊTS SUR LES COMPTES DE TAXES  
POINT REPORTÉ AU MOIS SUIVANT**

**12.2. DESCENTE DU CHEMIN LAFLEUR**

2020-09-170

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a demandé des avis juridiques ;

**CONSIDÉRANT** les documents déposés par les citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avocat a refait une analyse avec les informations des citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à cette analyse plus poussée, la difficulté à défendre le droit de propriété de la descente reste toujours très incertaine ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'est pas prête à abandonner le droit de propriété et qu'elle veut se garder des options ;

**CONSIDÉRANT QU'**une option plus certaine est celle de l'expropriation ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, secondé par M. Alain Létourneau et résolu d'abroger la résolution 2020-02-39 puisque la municipalité veut se garder une option sur le terrain.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Élisabeth Leclerc, il est 21h53

Le maire Jean-Claude Pouliot atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

-----  
Jean-Claude Pouliot, maire

-----  
Chantal Daigle, d.g. & sec.-trés.

Je soussignée, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour payer tous les comptes autorisés et adoptés dans le procès-verbal du 8 septembre 2020 ; EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 8 septembre 2020.

-----  
Chantal Daigle, d.g. & sec.-trés.